

PROCES-VERBAL
SESSION ORDINAIRE DU GROUPE MULTIPARTITE DE
L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON

Type de session : Session Ordinaire	Mode : Présentiel
Date : 03 mai 2021	Lieu : Hôtel Nomad, Libreville
Début : 10 heures	Fin : 14 heures

Le lundi 03 mai 2021, s'est tenue, en présentiel, la première session ordinaire du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

L'ordre du jour qui a été approuvé, sans amendement, par les membres du GMP, portait sur les points suivants :

- 1- Introduction ;
- 2- Rétrospective des travaux ;
- 3- Refonte du texte réglementaire ;
- 4- Revue des projets de textes de structuration ;
- 5- Secrétariat Technique Permanent ;
- 6- Projet d'organigramme ;
- 7- Budget de fonctionnement ;
- 8- Divers.

La liste des participants est jointe en annexe du présent procès-verbal.

1- Introduction

Dans son propos liminaire, la Présidente de l'ITIE Gabon a rappelé que cette session ordinaire du GMP est le résultat des efforts conjugués des parties prenantes pour montrer aux gabonais la capacité des équipes de se transcender et de travailler en synergie malgré les différentes entités représentées au sein dudit GMP.

La Présidente a tenu à remercier tous les membres du GMP ayant fait le déplacement malgré le contexte sanitaire lié à la Covid-19 et a précisé que le fil conducteur des échanges sera axé autour des notions de bienveillance, de tempérance, de respect mutuel et de cohésion entre les différents membres. C'est aussi ce qui a prévalu pour l'installation des uns et des autres autour de la table. La mixité des membres du GMP étant de mise car l'objectif est commun.

De même, la Présidente a rappelé les exigences propres à chaque composante du GMP, conformément à la Norme 2019 (Exigences 1.1 à 1.4) et indiqué que les entités constituant le GMP sont au même pied d'égalité. Elles doivent par conséquent œuvrer pour le bon déroulement des travaux relatifs au processus de ré-adhésion par une participation pleine, active et effective.

La Présidente a invité les membres du GMP à mener une réflexion sur le processus de ré-adhésion du Gabon à l'ITIE notamment, sur l'organisation à mettre en place pour le succès de ladite ré-adhésion et les actions à poser à court, moyen et long terme.

PG

Ⓟ @

α

Au regard des contraintes liées à la mission du Fonds Monétaire International (FMI) en cours au Gabon, Monsieur Francis LENDJOUYOU, un des membres représentant le collège de l'Administration Publique, s'est excusé en indiquant qu'il ne pourrait pas assister à l'ensemble des travaux de cette session, en raison de ses charges professionnelles au Ministère de l'Economie et de la Relance. A toutes fins utiles, il convient de préciser que ladite mission du FMI est à l'origine de la reprogrammation de la session ordinaire du GMP initialement prévue le 06 mai 2021.

Par la suite, la Présidente de l'ITIE Gabon a porté à l'attention des membres du GMP, la demande formulée par Oslo de l'éventualité de participer à cette session ordinaire, comme observateur. Elle a indiqué qu'elle ne pouvait pas décider de manière unilatérale et a souhaité, en toute transparence, porter cette requête à l'attention des membres du GMP.

En retour, les membres du GMP, à la majorité des membres, ont rejeté cette demande par un vote à main levée. Le résultat du vote est établi comme suit :

- nombre de votants : 17
- votants pour : 4
- votants contre : 13

Avant de dérouler l'agenda du jour, la Présidente a exhorté les membres du GMP à mettre en avant la logique de groupe tout en précisant l'importance de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes.

La Présidente a ensuite listé des aspects qui pourraient minorer la notation du Gabon dans le processus de ré-adhésion tels que :

- la rédaction du décret exclusivement avec Oslo et la tutelle, sans l'appui des autres parties prenantes ;
- le non-respect des exigences attendues de chaque collègue ;
- l'absence de désignation d'un point focal pour le collège de la Société Civile ;
- la non-transmission dans les délais de documents inhérents à l'engagement des entreprises.

Enfin, à l'unanimité, Monsieur Michel TSAMBA, membre du GMP a été désigné modérateur des travaux de la session ordinaire.

2- Rétrospective des travaux

La Présidente a passé en revue les actions menées depuis sa nomination à la tête de l'ITIE Gabon à savoir :

- la prise de contact, suivi de différents échanges avec Oslo ;
- la mise en place d'une Permanence, afin de gérer les activités courantes ;
- la réalisation d'une tournée médiatique, afin de vulgariser l'ITIE au Gabon ;
- la signature de la lettre d'engagement de Son Excellence, Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat ;
- la participation à deux sessions de formation en ligne sur le nouveau modèle de validation ;
- la prise de contact avec le Secrétaire Permanent de l'ITIE Congo ;
- la prise de contact avec la Ministre d'Etat, Présidente du Comité National ITIE Sénégal ;
- l'organisation d'une séance de travail avec les Organisations de la Société Civile ;
- la signature du décret portant réorganisation de l'ITIE Gabon.

✓ PG

PA

Au terme de la présentation des actions menées du mois de décembre à ce jour, il est à noter une appréciation positive et largement partagée de tous les membres du GMP sur le travail accompli par la Présidente et son équipe réduite (Permanence). Les membres du GMP ont exprimé leurs regrets de ne pas pouvoir désigner directement les personnes ressources pour travailler au sein du Secrétariat Technique Permanent. Une réflexion sera menée sur la place à donner à l'équipe réduite (Permanence) dans l'organisation à venir compte tenu de leur bonne maîtrise du dossier ITIE Gabon.

3- Refonte du texte réglementaire

La Présidente a précisé que la refonte du décret portant réorganisation de l'ITIE Gabon s'est faite conformément aux recommandations d'Oslo. Le Ministère de l'Economie et de la Relance, qui représente la tutelle de l'ITIE Gabon a également été impliqué. Eu égard au contexte de rédaction et des échanges avec Oslo, aucune autre partie prenante n'a contribué à l'élaboration de ce texte.

En outre, le process et les étapes ont régulièrement été détaillées aux différentes parties prenantes et leurs préoccupations, du moins celles officiellement connues ont été intégrées dans le décret.

Messieurs Georges MPAGA et Petit-Lambert OVONO, tous deux membres du collège de la Société Civile ont exprimé leur désaccord sur le décret en indiquant ne pas avoir apprécié la démarche qui a fait aboutir au texte définitif, car non inclusive.

En l'absence d'amendements transmis officiellement, les arguments et contre arguments se rapportant à certains articles décriés du décret ne pouvaient pas être soumis à la discussion de la session.

Les membres du collège Secteur Privé ont fait remarquer la sous-représentation de leurs secteurs avec seulement 2 membres en comparaison avec les autres collèges (8 pour l'Administration Publique et 6 pour la Société Civile), 4 membres auraient facilité leur présence plus active.

La Présidente a ensuite expliqué en détails, les évolutions intervenues entre l'ancien et le nouveau texte. A ce titre, les changements ci-dessous ont pu être relevés :

	Décret n°579/PR/MEPPDD du 22 décembre 2016	Décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021
Dénomination	GI EITI Gabon Bureau	ITIE Gabon GMP
Réaménagement des Collèges	3 collèges : Secteur public et parapublic ; Secteur Privé ; Société Civile.	4 collèges : -Administration Publique (Présidence de la République et Ministère de la Bonne Gouvernance) ; -Opérateurs publics (SNHG et SEM) ; -Secteur Privé ; -Société Civile.
	Secteur public et parapublic: 9 membres	Collège de l' Administration Publique: 8 membres (retrait de l'Assemblée Nationale et du Sénat).
	Collège des OSC: 4 membres	Collège des OSC: 6 membres (ajout de la Bonne Gouvernance et la presse)
Secrétariat Technique Permanent	-Missions non fixées (renvoi aux statuts) ; -absence de précision sur le mode de désignation.	Missions circonscrites ; recrutement du Secrétaire Technique Permanent par le GMP après appel à candidature.

PG @

f

4- Revue des projets de textes de structuration

Pour l'élaboration du plan de travail de l'ITIE Gabon, Oslo a préconisé la mise en place d'une Cellule restreinte, composée de membres du GMP ainsi qu'il suit :

- la Présidente de l'ITIE Gabon ;
- 2 membres du collège de l'Administration ;
- 2 membres du collège du secteur extractif ;
- 2 membres du collège de la Société Civile ;
- 2 membres de la permanence.

Dans ce cadre, l'ensemble des membres du GMP a donné son accord de principe pour la désignation de deux membres par collège, afin de mettre en place cette Cellule.

Monsieur Georges MPAGA, un des membres du collège de la Société Civile a indiqué que ledit collège a déjà planché sur un projet de plan de travail et qu'il en fera large diffusion au sein du GMP, ce qui permettra d'avoir une base de travail pour la réflexion sur ce sujet.

En matière de textes de structuration de l'ITIE Gabon, les membres des collèges de l'Administration Publique, des opérateurs publics et du Secteur Privé ont émis le souhait de confier à la Cellule restreinte d'examiner les textes de structuration de l'ITIE Gabon. En retour, la Présidente et les membres du GMP ont préconisé et retenu que la validation desdits textes se fasse en session plénière.

Un travail préliminaire sur les textes de structuration doit être effectué par chaque collège et transmis à la Permanence, le 13 mai 2021 au plus tard. La prise en compte de ces amendements par la Permanence est attendu pour le 18 mai 2021 au plus tard.

L'ensemble des membres du GMP a marqué son accord pour la présence du Conseiller Juridique du Ministre de l'Economie et de la Relance (la tutelle) afin d'avoir une expertise au cours de la réflexion sur les textes de structuration de l'ITIE Gabon.

5- Le Secrétariat Technique Permanent

La Présidente a fait un rappel des missions du Secrétariat Technique Permanent listées dans le décret et a précisé les exigences d'Oslo en la matière.

Pour le recrutement du Secrétaire Technique Permanent, qui se fera par appel à candidature, la Présidente a rappelé que les termes de références doivent être approuvés par l'ensemble du GMP.

Les membres du collège de la Société Civile ont contesté la durée du mandat du Secrétaire Technique Permanent fixé à trois (3) ans dans le décret, conformément au nouveau schéma de validation du pays pour les 3 ans. Les autres collèges approuvent la durée de 3 ans.

6- Projet d'organigramme

Le projet d'organigramme présenté lors des travaux a été contesté par les membres de la Société Civile. Il fera l'objet de débat, au cours des prochaines sessions du GMP.

Handwritten initials: a stylized 'f' and a circled 'a'.

Handwritten initials: a checkmark and 'PG'.

7- Budget de fonctionnement

Madame Jacqueline BIGNOUMBA, un des membres du collège représentant le Secteur Privé a rappelé que l'un des problèmes majeurs du retard du dépôt du dossier de candidature du Gabon depuis 2016 à l'ITIE est le souci de financement de ses activités, tout en soulignant l'importance de ne pas réitérer les erreurs du passé qui ont fortement pénalisé le Gabon et entaché sa crédibilité.

L'ensemble des collèges a mis l'accent sur l'importance d'avoir un budget de fonctionnement, qui permettra de mettre en œuvre des actions pour la vulgarisation de l'ITIE au Gabon.

En outre, l'absence de siège social et par conséquent d'adresse empêche au GMP d'avoir la possibilité de se réunir régulièrement.

8- Divers

En matière de représentativité, les membres des collèges de l'Administration Publique, des opérateurs publics et du Secteur Privé ont formulé leur besoin d'être accompagnés au cours des sessions du GMP par un collaborateur désigné par leur soin, qui pourrait prendre le relai en cas d'indisponibilité pour assister aux travaux et pour le suivi des actions. Il serait difficile pour chaque membre d'être toujours présent compte tenu de leurs charges régaliennes. Ils souhaitent se faire assister ou représenter lors des travaux. Les membres du GMP ont émis le souhait que cette requête soit soumise à Oslo.

Par ailleurs, en rapport avec le modèle de transparence (transparency template), les membres du GMP ont émis le souhait de suivre une formation sur ce document afin de bien le comprendre et d'éviter des non-sens. A cet effet, une formation est possible en synergie avec l'ITIE RDC ou l'ITIE Oslo, afin de donner aux membres du GMP, les rudiments nécessaires pour renseigner correctement le modèle.

Au terme des échanges, il est à noter l'engagement des différents membres du GMP à œuvrer pour la ré-adhésion et sortir des anciens schémas qui ont porté préjudice au Gabon.

La Société Civile compte prendre des dispositions particulières afin d'accompagner le GMP dans le respect de la bonne gouvernance et faire bénéficier de son expertise.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a remercié les membres pour leur contribution et a clos la première session ordinaire du GMP ITIE Gabon à 14 heures.

Fait à Libreville, le 03 mai 2021

Pour le Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon

La Présidente



Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épouse BIBEY

PG

2 @